

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, MM. LAPLACE, CLEMENCEAU, Mmes DARRIEUTORT, PERES, M. PERRIN, Mme DOMBLIDES, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, MM. FONS, PEDEDAUT, BESSAUD, Mme ROUX, M. POLLE, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme COUDROY (pouvoir à M. LAPLACE), MM. LARTIGUE (pouvoir à M. GORMAND), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme DESTAINVILLE (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. VICARD (pouvoir à M. CLEMENCEAU), MORNAY (pouvoir à Mme NARIOO), Mme DEBRAY (pouvoir à M. CRESSON)

Secrétaire de séance : M. CLEMENCEAU

26 – 68 - GROUPE SCOLAIRE PRIVE NOTRE DAME / SAINT-JOSEPH – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Rapport présenté par Madame LABAISSE, conseillère municipale :

Le Maire précise que le contrat d'association passé entre l'État et le groupe scolaire privé Notre-Dame/Saint-Joseph d'ORTHEZ, prévoit que le Conseil municipal désigne un représentant pour que celui-ci participe aux assemblées générales de cet établissement. Il convient donc de procéder à la désignation de ce représentant.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour – 3 abstentions (Mmes LAMAZERE DESTUGUES, PIT, M. BERGES) – 2 refus de vote (M. CRESSON, Mme DEBRAY), désigne Monsieur Jérôme CLEMENCEAU pour représenter la commune aux assemblées générales de l'OGE.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 8 avril 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne

Publiée le

